

Envoyé en préfecture le 15/07/2020

Reçu en préfecture le 15/07/2020

Affiché le

17 JUIL. 2020

ID : 029-212902936-20200707-200707REORG_PM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE DE TREGUNC

L'an deux mille vingt, le sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au STERENN, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia – VOISIN Valérie – TANGUY Michel – CARDUNER Didier – LESCA Véronique – DADEN Paul – BRAESCU ANDRIEU Morgane – DERVOUT Dominique – SPAROSVICH GRANDIL Gwenaëlle – GEORGES Valérie – DENIEL Baptiste – JOULAIN Anita – ROBIN Yves – SUARD Delphine – MARREC Gauthier – DREAU Lilliane – LE DUC Didier – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul – BOSSER GODREAU Véronique – JOUSSET Nicolas – JESTIN Caroline – GALBRUN Karine – PAUCHET Gérard

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Yannick SELLIN à Michel TANGUY
- Nicolas DAGORN à Véronique LESCA
- Fabienne LE GOC LE SAGER à Valérie VOISIN

REORGANISATION DU SERVICE DE POLICE MUNICIPALE ET DU TABLEAU DES EMPLOIS

Les conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir de voter en leur nom :

- Bruno BORDENAVE

Date de convocation : 30 juin 2020

Gwenaëlle SPAROSVICH-GRANDIL est nommée secrétaire de séance

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 28

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Monsieur Le Maire indique que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le tableau des emplois constitue une photographie des emplois de la collectivité et du calibrage de chacun des emplois en grade minimum et maximum.

Envoyé en préfecture le 15/07/2020

Reçu en préfecture le 15/07/2020

Affiché le

ID : 029-212902936-20200707-200707REORG_PM-DE

Il apparaît nécessaire de procéder à une nouvelle mise à jour du tableau à la date du 7 juillet 2020 afin de prendre en compte les évolutions suivantes :

- D'une part, la **réorganisation du service de police municipale** qui nécessite une modification du tableau des emplois. Le service de police municipale est aujourd'hui composé de deux agents de police municipale ainsi que d'une ASVP contractuelle.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de renforcer et de structurer ce service, en le dotant d'un responsable de service et en pérennisant le poste d'ASVP.

- D'autre part, afin de donner suite à la demande formulée en comité technique le 14 octobre dernier sur le recalibrage des emplois de chef d'équipe et de suppléants au chef d'équipe. Il a été précisé que des recalibrages pourraient être envisagés au gré de l'évolution de la situation individuelle des agents (obtention de concours, avancements...) et en fonction de l'organisation du service.

Le tableau des emplois est joint à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'avis favorable de la commission administration générale lors de sa réunion du 22 juin 2020 ;

Considérant l'avis du comité technique lors la réunion du 23 juin 2020 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve :

- la suppression d'un emploi d'agent de police municipale (Gardien de police municipale à Brigadier-chef principal de police municipale) et de créer un emploi de responsable du service de police municipale (Gardien de police municipale à Brigadier-chef principal de police municipale)

- la création d'un emploi d'ASVP (Adjoint technique/adjoint administratif à adjoint technique principal de 1^{ère} classe/adjoint administratif principal 1^{ère} classe)

- la suppression de l'emploi d'agent polyvalent d'entretien et de création des espaces verts/suppléant(e) au chef d'équipe (Adjoint technique à adjoint technique principal de 1^{ère} classe) et la création d'un emploi d'agent polyvalent d'entretien et de création des espaces verts/suppléant(e) au chef d'équipe (Adjoint technique à agent de maîtrise).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 9 juillet 2020

LE MAIRE

Olivier BELLEC

